

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

27 JUIN 2017

CONVOCATION : 19 JUIN 2017

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 10

VOTANTS : 11

L'an deux mil dix-sept, le 27 juin à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno BETHENOD, Maire.

Présents : M. PONSOT Gérard, M. BETHENOD Bruno, Mme DESCHAMPS Martine, M. SALIN Jean-Yves, M. MOYEMONT Thierry, Madame ROCHE Fanny, Madame DENIZOT Nicole, Mme PIZZATO Armelle, M.COQUILLOT Frédéric, Mme DE LOISY Thérèse

Absents excusés : Mme AMIZET Jocelyne donne pouvoir à M. PONSOT, M. ROY Sylvain

Absent : M. AFFANE Hakim

ORDRE DU JOUR

- Réhabilitation et sécurisation de la traversée de Fouchanges : information sur les travaux de la 1^{ère} tranche – demande de subventions pour les travaux de la 2^{ème} tranche.
- Travaux de réhabilitation des sanitaires de la salle à usages multiples
- Vidéosurveillance du bâtiment de la mairie
- Budget annexe Eco quartier : décision modificative n°1
- Budget principal : décision modificative n°1
- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
- Fixation des tarifs du repas du 13 juillet 2017
- Information sur les dossiers en cours
- Questions diverses

Madame Martine DESCHAMPS est élue secrétaire de séance.

REHABILITATION ET SECURISATION DE LA TRAVERSEE DE FOUCHANGES 2^{ème} TRANCHE – SUBVENTIONS – n°17062701

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réhabilitation et de sécurisation de la traversée du hameau de Fouchanges 2^{ème} tranche pour un montant de 76.949,10 €,

SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale et de la répartition du produit des Amendes de police ainsi que l'aide financière dans le cadre de la réserve parlementaire.

PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune,

CERTIFIE que les travaux portent sur une route départementale en agglomération,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions

DEFINIT le plan de financement suivant :

aide concernée	sollicitée	montant de la dépense éligible	pourcentage	montant de l'aide
PSV	Sollicitée	76.949,10	30%	23.084,73
AMENDES DE POLICE	Sollicitée	30.000,00	25%	7.500,00
RESERVE PARLEM.	Sollicitée	76.949,10	5%	3.847,46
autofinancement		76.949,10	55,2532%	42.516,91
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		76.949,10	100 %	76.949,10

CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON A LA SORTIE D'ARCEAU COTE ECO QUARTIER– n°17062712

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de création d'un cheminement piéton à la sortie d'Arceau côté Eco Quartier pour un montant de 11.789,00 €,

SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale,

PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune,

CERTIFIE que les travaux portent sur une route départementale en agglomération,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions

DEFINIT le plan de financement suivant :

aide concernée	sollicitée	montant de la dépense éligible	pourcentage	montant de l'aide
PSV	Sollicitée	11.789,00	30%	3.536,70
autofinancement		11.789,00	70%	8.252,30
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		11.789,00	100 %	11.789,00

TRAVAUX DE REHABILITATION DES SANITAIRES DE LA SALLE A USAGES MULTIPLES – n°17062702

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet pour les travaux de réfection des WC de la salle à usages multiples pour un montant de 3.500,00 € H.T.

SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Bâtiments et édifices publics communaux non protégés,

PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune,

S'ENGAGE à ne solliciter aucun programme d'aide du Conseil Général au titre de ce même projet,

ATTESTE de la propriété communale du bien objet de ce projet.

DEFINIT le plan de financement suivant :

aide concernée	sollicitée	montant de la dépense éligible	pourcentage	montant de l'aide
Conseil départemental	Sollicitée	3.500,00 €	35 %	1.225,00
DETR	Sollicitée	3.500,00	30 %	1.050,00
autofinancement		3.500,00 €	35 %	1.225,00
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		3.500,00 €	100 %	3.500,00 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR - n°17062703 :

Le conseil municipal,

ADOpte le principe de travaux de réfection des WC de la salle à usages multiples pour un montant de 3.500,00 € H.T.

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Territoires Ruraux

AUTORISE le Maire, après accusé réception de dossier complet pour la DETR, à signer les devis,

DIT que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget.

VIDEOSURVEILLANCE DU BATIMENT DE LA MAIRIE ET DU LOCAL TECHNIQUE

Suite à l'inscription de crédits pour la vidéosurveillance dans le budget principal, il est décidé de commander en priorité la vidéosurveillance du bâtiment de la mairie et du local technique.

BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER – DECISION MODIFICATIVE n°1 – n°17062705

Considérant que les travaux d'éclairage public n'avaient pas été suffisamment provisionnés au budget annexe,

Considérant les travaux pour les places de stationnement supplémentaires et la création de deux bateaux suite à la division du lot 10 en 3 lots,

Le conseil municipal,

DECIDE de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
605		10.018,00		
608		1.000,00		
71355				11.018,00
TOTAL		11.018,00		11.018,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
3555		11.018,00		
TOTAL		11.018,00		

L'excédent global est porté à 400.182,00 €

BUDGET ANNEXE CLOS DE LA BAROTTE – DECISION MODIFICATIVE n°1 – n°17062705

Vu les offres proposées suite à la consultation pour les travaux de viabilisation des lots,
Vu les dépenses estimées par le Maître d'œuvre pour le budget primitif,
Considérant que les offres proposées sont plus élevées que l'estimation faite par le Maître d'œuvre,
Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits nécessaires,

Le conseil municipal,

DECIDE de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
605		10.000,00		
7133				10.000,00
TOTAL		10.000,00		10.000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
3355		10.000,00		
TOTAL		10.000,00		

L'excédent global est porté à 77.132,00 €

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE n°1 – n°17062706

Considérant l'annulation de titres de cotisation de pêche 2016,
Considérant le transfert des frais d'études relatifs à l'opération Village Avenir par opération d'ordre au compte d'immobilisation concerné,
Considérant le projet de travaux des WC de la salle à usages multiples approuvé par délibération n°17062702 de ce jour,

Le conseil municipal,

DECIDE de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
673		40,00		
6184	40,00			
TOTAL	40,00	40,00		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre - article désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
21318 – 041 op.27		15.034,81		
2031 – 041 op.27				15.034,81
2313 – op 371	4.200,00			
21318 – op 27		4.200,00		
TOTAL	4.200,00	19.234,81		15.034,81

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR- ANNEE 2017 – n°17062707

Le Conseil décide d'attribuer à Madame Sylvie PERNET, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil pour l'année 2017 prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

FIXATION DES TARIFS DU REPAS DU 13 JUILLET 2017 – n°17062708

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs pour la soirée du 13 juillet 2017 organisée par la municipalité comme suit :

- adulte : 12,00 €
- enfant (- de 12 ans) : 5,00 €
- enfant (- de 5 ans) : gratuit

CONVENTION DE PRET AVEC LA MEDIATHEQUE DE COTE D'OR – n°17062709

Dans le cadre de ses activités de soutien à la lecture, le Département, par le biais de son service « Médiathèque Côte d'Or » met à la disposition de l'emprunteur des matériels destinés aux animations pour la petite enfance. Ce prêt fait l'objet d'une convention entre la Département et la commune.

Ce service est gratuit.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de prêt de matériel d'animation pour la petite enfance avec le Département de la Côte d'Or.

CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL– n°17062710

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 concernant les services communs non liés à une compétence transférée,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles :

- L422-1 définissant le maire comme l'autorité compétence pour délivrer les actes,
- L422-8 supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes communes compétences appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus
- R 423-15 autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires à R 423-48 précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance.

Vu la délibération du PETR VDSV précisant la création d'un service commun d'urbanisme

Vu le projet de convention,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol entre la commune et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Val de Saône Vingeanne telle que jointe en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tous les autres actes nécessaires.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Les travaux pour l'accessibilité de l'église sont terminés.
- A l'automne les allées du cimetière seront enherbées
- A la fin des moissons les voiries seront balayées
- Les trous ont été bouchés. Il reste à trouver une solution pour le trou du chemin de la Vignotte.

QUESTIONS DIVERSES

- Décision n°2017-02 : M. Le Maire a accepté le don de l'Association Vibrations d'un montant de 500 €.
- Invitation de Madame LEMAIRE samedi 1^{er} juillet (chambres d'hôtes)
- M. le Maire a renouvelé l'arrêté d'interdiction de consommation de boissons alcoolisées aux espaces publics de la commune du 1^{er} juin au 30 septembre 2017.
- M. Jean-Yves SALIN demande quelles sont les économies réalisées depuis la coupure de l'éclairage public la nuit.
- Monsieur le Maire indique qu'il rencontrera les entreprises qui ont fait une offre pour les chéneaux et le toit de l'auvent de la mairie afin de connaître les délais d'exécution et les meilleures propositions.

La séance est levée à 21 h